VERESCENCE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Index Égalité Professionnelle F/H 2023

Puteaux, le 20 février 2023 – La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 (dite loi "Avenir professionnel") complétée par le décret n°2019-15 du 8 janvier 2019 impose aux employeurs un dispositif d'évaluation des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, conduisant à une notation sociale publique de l'entreprise et, pour celles dans lesquelles les écarts sont excessifs, l'obligation de mettre en œuvre des mesures correctives (articles L 1142-7 à 10 du Code du travail).

Les résultats obtenus au titre de l'année 2022 pour chacun de nos sites sont les suivants :

VERESCENCE France: 90 /100

VERESCENCE Somme: 83 /100

VERESCENCE Orne: 94 /100

Ces résultats témoignent de l'engagement de VERESCENCE à poursuivre une politique volontariste en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Au travers de sa politique RSE, VERESCENCE attache une attention toute particulière à la diversité et à l'égalité des chances. C'est l'un des axes importants de notre projet d'entreprise VERESCENCE 2022 : « People First ».

VERESCENCE s'engage à respecter une équité de traitement en termes d'augmentation salariale et de promotion interne, tout en affirmant et en renforçant la mixité Femmes / Hommes à tous les niveaux de l'entreprise.



VERESCENCE FRANCE

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	1	5	35	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	1	1,8	20	20	20
3- écarts de promotions (en points de %)	1	0,6	15	15	15
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15
5- nombre de salariés du sexe sous- représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	2	5	10	10
Total des indicateurs calculables			90		100
INDEX (sur 100 points)			90		100

VERESCENCE SOMME

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	1	1,2	38	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	1	3,2	10	20	20
3- écarts de promotions (en points de %)	1	5	15	15	15
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15
5- nombre de salariés du sexe sous- représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	2	5	10	10
Total des indicateurs calculables			83		100
INDEX (sur 100 points)			83		100

VERESCENCE ORNE

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	1	0,7	39	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	1	5,2	20	20	20
3- écarts de promotions (en points de %)	1	0,7	15	15	15
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15
5- nombre de salariés du sexe sous- représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	2	5	10	10
Total des indicateurs calculables			94		100
INDEX (sur 100 points)			94		100